

UN NOUVEAU GUICHET POUR SIMPLIFIER LES ÉVACUATIONS SANITAIRES PROGRAMMÉES À MAYOTTE

La Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) a ouvert ce lundi 28 juillet 2025 un guichet dédié aux évacuations sanitaires programmées (Evasan) pour les assurés sociaux. Ce nouveau service, situé au centre Kinga à Kawéni, a pour objectif de faciliter les démarches administratives, de mieux accompagner les patients et de fluidifier la gestion des soins hors territoire.

Pourquoi ce nouveau guichet ?

Jusqu'à présent, la gestion des Evasan, qu'elles soient urgentes ou programmées, relevait exclusivement du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM). Toutefois, ce dispositif s'avérant désormais inadapté aux besoins croissants du territoire, une démarche de refonte a été engagée depuis plusieurs mois par l'ensemble des acteurs concernés : la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte, l'Agence Régionale de Santé, le CHM, la Direction Régionale des Services Médicaux de La Réunion et le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

Ces travaux ont abouti à la mise en place d'un guichet unique dédié aux Evasan programmées. Ce nouveau dispositif vise à mieux répondre aux attentes des patients tout en allégeant la charge pesant sur le CHM.

Qu'est-ce qu'une Evasan programmée ?

Une Evasan programmée est un transport sanitaire aérien prévu à l'avance, pour un assuré social nécessitant un diagnostic, un traitement ou un suivi médical non réalisable à Mayotte, mais ne nécessitant pas de transfert médicalisé d'urgence. Cette Evasan programmée est obligatoirement et préalablement soumise à la validation de la Commission des Evacuations Sanitaires (CMES).

Cela concerne par exemple les consultations spécialisées, certains examens ou interventions impossibles à réaliser localement. À ce jour, près de 1 500 demandes sont examinées chaque année par la CMES, dont la moitié concernent des Evasan programmées.

90 % des demandes d'Evasan examinées reçoivent un avis favorable.

Le rôle du guichet CSSM

Le guichet CSSM des Evasan programmées a plusieurs missions :

- Accueil des demandeurs, sans rendez-vous
- Réception des dossiers de demande, déposés soit directement au guichet du centre Kinga, soit dans la boîte aux lettres dédiée « EVASAN »
- Transmission du dossier au service médical pour validation
- Information du médecin prescripteur et du patient sur la décision prise par la Commission Médicale des Evasan (CMES)
- Orientation du patient, explication des modalités de prise en charge (soins, transport, hébergement)
- Organisation du transport aérien (billet aller-retour) si l'Evasan est acceptée

Comment faire une demande d'Evasan ?

La demande doit être formulée par un médecin (libéral ou hospitalier), à l'aide d'un formulaire spécifique disponible sur le site de la CSSM (www.cssm.fr). Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire de demande rempli par le médecin
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Pour les assurés MSA, une attestation de droits en cours de validité
- Un justificatif de rendez-vous médical (date et heure)
- Pour les mineurs, une autorisation parentale de transport et de soins, avec copie de la pièce d'identité du parent

Informations pratiques

Guichet CSSM des Evasan programmées :

 Centre Kinga, RN1, Kawéni
 Lundi à jeudi : 7h30 – 14h30 | Vendredi : 7h30 – 12h00
 02 69 63 81 20

Ce nouveau service est une avancée concrète pour améliorer l'accès aux soins des Mahorais. Un premier bilan sera présenté aux partenaires institutionnels d'ici la fin du troisième trimestre 2025, pour ajuster et renforcer le dispositif si nécessaire.

